



Amiens, le 4 avril 2020

## Communiqué de presse

### **Coronavirus - COVID19**

#### **Le respect des règles de confinement doit se poursuivre**



En cette fin de semaine, alors que débutent les congés scolaires de la zone C, la lutte contre la propagation du Covid-19 et le respect des mesures de confinement doivent rester la priorité de tous. Les chiffres restent très élevés. Ainsi, on constate 4584 malades au niveau de la Région Hauts-de-France et dans la Somme on comptabilise 69 décès en établissement de soin (+ 14 en 24 h) et 22 décès en Ehpad à ce jour.

Ce samedi 4 avril 2020, lors des multiples contrôles menés par les forces de l'ordre, il a été constaté de trop nombreux comportements inadaptés aux règles de confinement de la part de la population. Ce relâchement des comportements a été sanctionné et le sera à nouveau.

La préfète de la Somme rappelle qu'en application de l'état d'urgence sanitaire, les déplacements sont interdits sauf dans des cas limitativement énumérés.

Les sorties, hors motifs professionnel ou médical ou familial impérieux, ne sont autorisées que:

- dans la limite d'une heure quotidienne,
- dans un rayon maximal autour du domicile,
- pour la pratique d'une activité physique individuelle, à l'exclusion de toute pratique collective et de toute proximité avec une autre personne,
- pour une promenade individuelle, sauf situation particulière de handicap qui doit pouvoir être justifiée,
- ces conditions s'appliquent lorsque l'on sort son animal de compagnie.

**ou** pour réaliser des achats uniquement de première nécessité dans les commerces alimentaires y compris les Drive alimentaires, les pharmacies, les stations-services, les banques, les bureaux de tabac et distribution de la presse.

Il convient par ailleurs de rappeler que l'accès aux plages du département demeure interdit jusqu'à la fin de l'état d'urgence sanitaire.

Dans tous les cas, il convient de se munir d'une attestation dérogatoire dûment complétée. De même, lors de ces sorties autorisées (y compris pour faire ses courses de première nécessité), les gestes barrières doivent être strictement respectés :

- Lavez-vous régulièrement les mains ;
- Toussez ou éternuez dans votre coude ou dans un mouchoir ;
- Utilisez un mouchoir à usage unique et jetez-le ;
- Saluez sans se serrer la main, évitez les embrassades ;
- Pour tenir la maladie à distance, restez à plus d'un mètre de distance les uns des autres ;
- Évitez les rassemblements, limitez les déplacements et les contacts.

La préfète de la Somme souligne que les forces de l'ordre continueront à veiller au strict respect des mesures de restriction des déplacements et demande à la population de rester confinée.